

Coordination des conseils de quartier

Réunion du 15 mai 2013

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Présents Conseils de quartier : 1 personne (Bas Montreuil–Bobillot), 2 personnes (Bas Montreuil–République), Bellaïd BEDREDDINE (Conseiller général, Etienne Marcel–Chanzy), 1 personne (Branly-Boissière), 1 personne (Solidarité–Carnot).

Présents Ville : Patrick PETITJEAN (conseiller municipal délégué à la démocratie locale et à la vie associative), Sylvie BASTE-DESHAYES (responsable mission citoyenneté),

L'ordre du jour de cette réunion est celui de la réunion annulée du mois d'avril pendant laquelle devait se dérouler un atelier bilan de la coordination

- 2. Communication, relations entre la municipalité et les conseils de quartier**
- 3. Enveloppes de quartier, conseil de budget participatif**

La représentante du quartier Solidarité-Carnot indique que son conseil de quartier travaille actuellement à l'aménagement d'un square. La question est maintenant de savoir comment faire pour associer les habitants à ce projet, sur le choix du mobilier avec lequel ce square sera aménagé par exemple, puis sur son utilisation future.

Un coordinateur souligne que, pour lui, la question aujourd'hui est surtout de savoir comment la Coordination doit fonctionner. A quoi sert-elle ? Quelle est son autonomie ? Qui fixe l'ordre du jour de ses réunions ? Comment concevoir la concertation ? Comment se comporter lorsque la concertation n'a pas lieu ou aboutit à des résultats contraires aux propositions initiales ? Comment obtenir des réponses de la part des élus ? Concernant les enveloppes participatives, pourquoi sont-elles soumises à un conseil extérieur à la Coordination ? Quelles sont enfin les prérogatives des collectifs d'animation des conseils de quartier ? Certains d'entre eux n'ont-ils pas tendance à s'arroger trop de pouvoirs ?

Un coordinateur souligne la participation déclinante des conseils de quartier à la Coordination et déplore que certains collectifs d'animation aient décidé unilatéralement de ne plus y envoyer de représentant. Il juge que cette désaffection est due au fait que les habitants ont l'impression que leur parole n'est plus entendue par la Municipalité et que rien n'est décidé dans la Coordination, ni dans les conseils de quartier.

Patrick Petitjean ne partage pas cet avis. Il rappelle que les conseils ont des rapports différents avec les habitants de leur quartier et sont plus ou moins fréquentés. Ceux qui sont dans une dynamique de projet fonctionnent mieux, à la satisfaction des habitants.

Sylvie Baste reconnaît qu'il y a des améliorations à apporter dans la définition du rôle de chacun notamment mais exprime un avis plus nuancé sur la désaffectation et souligne que chaque conseil de quartier diffère dans ses relations avec des habitants et son mode de fonctionnement.

Patrick Petitjean rappelle que le protocole de fonctionnement des conseils de quartier a cherché à tenir compte de cette diversité et que le mode de désignation des représentants à la Coordination des conseils de quartier diffère lui aussi d'un quartier à un autre. Ce qui est sûr, c'est que le rythme de réunion de la Coordination d'une réunion par mois est un peut-être un peu trop lourd pour lui permettre un vrai retour vers les conseils de quartier.

De manière générale, les coordinateurs déplorent la façon dont se déroule la concertation dans la ville et estiment qu'elle souffre d'un déficit démocratique. Olivier Cohen dénonce notamment le fait que l' élu en charge de la démocratie locale intervienne dans l'établissement des ordres du jour de la Coordination. Il estime donc qu'il faudrait définir précisément le rôle de la Coordination, des conseils de quartier et des collectifs d'animation de ces derniers sur la base d'un principe d'autogestion.

Patrick Petitjean indique que la question de l'articulation entre les conseils de quartier et leur collectif d'animation n'a volontairement pas été précisée dans le protocole, certains conseils de quartier assimilant réunions plénières et réunions du collectif d'animation et ne souhaitant pas changer leur mode de fonctionnement.

Les coordinateurs en concluent donc que la Municipalité devrait définir un mode de fonctionnement clair qui s'appliquerait à tous les conseils de quartier, ainsi qu'à la Coordination. De manière générale, tous les participants aspirent à des relations apaisées entre la Municipalité et les habitants, qui ne reposeraient plus sur une logique d'affrontement mais permettraient une réelle concertation, pour que les citoyens obtiennent enfin une réponse à leurs préoccupations.

Sylvie Baste souligne que la concertation est un processus complexe, qui nécessite méthode, rigueur et temps. Pour parvenir à plus d'efficacité, il faut commencer par diffuser une culture partagée de la concertation garantissant de bonnes conditions de débat entre les parties prenantes dont il est attendu une collaboration. Les conseils de quartier ont un rôle à jouer dans ce sens.

Un coordinateur estime que pour améliorer la situation actuelle, il faudrait accorder une réelle autonomie à la Coordination des conseils de quartier (sans intervention des élus dans l'ordre du jour de ses réunions et sans présence systématique d'un élu à ces dernières), définir clairement un mode de concertation et fixer une feuille de route aux élus.

Un coordinateur rappelle que les élus participent régulièrement aux assemblées plénières des conseils de quartier, mais ne viennent pas aux collectifs d'animation et groupes de travail sauf invitation expresse. Quant à la Coordination, elle ne peut que fonctionner différemment des conseils de quartier : elle est de nature différente, et de plus ses réunions accueillent souvent des présentations de la politique municipale. Le protocole actuel parle d'ailleurs de « coopération » entre la ville et la coordination. Peut-être également faudrait-il ne la réunir qu'un mois sur deux, pour mieux assurer des aller retours entre la coordination et les conseils. Entre deux réunions plénières, on pourrait organiser des réunions de travail ou des ateliers entre seuls membres de la Coordination. Mais pour entériner une telle modification, il faudra surtout recueillir l'assentiment des conseils de quartier eux-mêmes. Si des amendements au protocole de fonctionnement des conseils sont souhaités par la coordination, il faudra aussi que les conseils donnent leur avis.

En conclusion, il est convenu de proposer ces nouvelles modalités de fonctionnement :

- fonctionnement de la coordination (ordres du jour, présidence, relation avec les conseils de quartier),
- établissement d'une feuille de route pour les conseils de quartier et la coordination,
- mise en place d'une feuille de circulation pour suivre le circuit des réponses des élus et des services aux conseils de quartier
- Réécriture de certains paragraphes du protocole de fonctionnement des conseils de quartier pour préciser quelques définitions.

Il est proposé de travailler avec ACT leurs préconisations pour les conseils de quartier lors d'un atelier de travail des conseils de quartier en complément des séances normales de la coordination à la fin du mois de mai ou le début de juin. Il est décidé de maintenir la réunion habituelle le 12 juin, prévue avec des élus, pour y présenter les propositions du groupe de travail et discuter des nouvelles modalités de fonctionnement. Un appel à candidatures sera également lancé au mois de juin afin de renouveler les animateurs de la Coordination en septembre prochain.

La séance est levée à 22 heures 20.